

## Les communes de Nîmes Métropole connaissent régulièrement des inondations provoquant d'importants dégâts.

Ces dernières décennies, ce sont celles du 3 octobre 1988, de 2002, 2005, 2014 et plus récemment des automnes 2021 et 2022 qui ont été marquantes.

Le dispositif Nîm'Alabri, porté par l'**Établissement Public Territorial de Bassin Vistre Vistrenque** (EPTB Vistre Vistrenque) en partenariat avec Nîmes Métropole ainsi que l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental du Gard, propose un accompagnement **gratuit et personnalisé** afin de mieux se prémunir des inondations.

Le bureau d'études Mayane a été missionné exclusivement pour vous accompagner de la **réalisation du diagnostic** jusqu'à la mise en place des travaux.

Avenue Georges Pompidou Nîmes - 1988

## Pour prendre rendez-vous et réaliser un diagnostic ?

- ☑ Contactez directement l'équipe Nîm'Alabri qui pourra vous renseigner sur votre situation au :
- ☎ **04 11 93 25 74**
- 📍 **38 bd Gambetta, 30000 Nîmes**
- @ **inondation@nimalabri.fr**
- ☑ Vérifiez si vous êtes concerné sur le site Nîm'Alabri et faites une demande de RDV en ligne.



? **En savoir plus**

👉 **www.nimalabri.fr**

# Nîm'ALABRI

## Votre logement est-il préparé à la prochaine inondation ?

Pour le savoir, bénéficiez d'un diagnostic gratuit de votre bien

- ☑ **Informations et rendez-vous :**
- @ **inondation@nimalabri.fr**
- ☎ **04 11 93 25 74**
- 📍 **38 bd Gambetta 30000 Nîmes**

Diagnostic inondation gratuit  
Travaux subventionnés

Opération menée avec le soutien de :

**PAPI 3**  
Bassin versant du Vistre

Partenaires financiers



**eptb**  
Vistre  
& Vistrenque

Membres de l'EPTB



Conception et réalisation : MAYANE - 2023

**PAPI 3**  
Bassin versant du Vistre

**eptb**  
Vistre  
& Vistrenque



# Pourquoi faire un diagnostic ?



Évaluer l'exposition de votre bien au risque inondation



Savoir réagir en cas d'alerte



Mettre votre foyer en sécurité par la mise en place de mesures de protection structurelles



Limiter les dégâts et leurs coûts



Bénéficier des subventions pour les travaux de protection indiqués au diagnostic



Respecter les obligations réglementaires

## Qui est concerné ?



Tous les propriétaires, locataires et gestionnaires d'habitations situées en zone inondable.



## Des solutions adaptées à votre bien !

Exemples de mesures pour une habitation en zone inondable :

- 1 Créer ou aménager une zone refuge
- 2 Installer des batardeaux et occluser les aérations
- 3 Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensibles à l'eau
- 4 Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées
- 5 S'équiper d'une pompe afin d'évacuer l'eau



Travaux subventionnés de 85% à 100%.



## Le diagnostic en bref

Intervention sur 1 à 2h maximum.

- Visite technique du logement par le diagnostiqueur et le géomètre
- Remise du rapport personnalisé en main propre



Gratuit

Entièrement pris en charge par l'EPTB Vistre Vistrenque et ses partenaires financeurs.



Personnalisé

Adapté à votre situation et à votre bien.



Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial / Non transmis aux compagnies d'assurances.



## Et la suite ?

Si le diagnostic préconise la réalisation de travaux, le dispositif prévoit un accompagnement complet.

- Conseil sur les devis
- Montage, envoi et suivi des demandes de subventions